



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 86229

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'avenir du réseau officinal en milieu rural. Dans un contexte de raréfaction de l'offre de soins, concernant en particulier le nombre de médecins, les pharmacies jouent un rôle essentiel dans le dispositif de permanence de soins en milieu rural. Or, depuis quelques mois, les officines sont confrontées à des difficultés économiques récurrentes, tant et si bien qu'aujourd'hui une pharmacie sur deux connaît des problèmes de trésorerie et 15 % se trouve même dans une situation d'endettement aggravé. Les élus ruraux sont particulièrement préoccupés par cette dégradation économique brutale qui laisse augurer de la prochaine disparition de certaines pharmacies, sinon de l'accélération des regroupements d'officines. Le processus de vieillissement dans cette profession pose de surcroît la question du renouvellement des prochains départs à la retraite (5 000 attendus dans les quatre ans qui viennent). Acteurs principaux du processus de maîtrise médico-économique, les pharmaciens ont subi une baisse conséquente de leur pouvoir d'achat devant les décisions prises ces dernières années (baisses de prix, déremboursement, parcours de soin, franchises...). Connaissant une crise sans précédent (un pharmacien sur cinq craint de devoir céder ou cesser son activité dans les cinq ans à venir pour des raisons économiques), les pharmaciens réclament aujourd'hui une adaptation de leur modèle de rémunération aux évolutions du marché du médicament (le taux de marge réglementé de dispensation du médicament a chuté à 21 %, contre 32 % en 1988), ainsi que le maintien du dispositif incitatif en faveur des génériques. Il la prie donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures compte engager le Gouvernement afin de pérenniser le réseau d'officines de pharmacie de proximité en particulier en milieu rural.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86229

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8694

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)